Allianz Opération Entreprises Gestion



Case courrier 81315 TSA 11010 92087 La Defense Cedex

ASSURE: SAS HOMAIR VACANCES

CONTRAT N° 60774358

Intermédiaire: CBT GTCA

Code: 4A5061

R POSKI

CONTRAT FLOTTE AUTOMOBILE

AVENANT DE RENOUVELLEMENT

Date d'effet de l'avenant

01/10/2023

Date d'échéance annuelle

1er octobre

Périodicité du paiement

Semestrielle

Cotisation TTC annuelle de base

(hors frais et attentats)

256 757,64 €

Le présent avenant a pour objet de :

régulariser les mouvements intervenus au cours de la période allant du et de déterminer et ajuster la cotisation provisionnelle annuelle au

01/10/2022 au 30/09/2023 01/10/2023

1. REGULARISATION DES MOUVEMENTS DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

Parc et cotisation au

30/09/2023

NB	TYPE	Cotisation unitaire HT / TTC	Cotisation globale HT / TTC
184	VL EN TOUS RISQUES < 5ANS	509,51€ / 631,74€	93749,84€ / 116240,16€
117	VL VOL/INC	395,09€ / 498,22€	46225,53€ / 58291,74€
268	VL EN RC DR > 7 ans	238,47€ / 306,65€	63909,96€ / 82182,2€

Nb de véhicules en début d'exercice : 619 Nb de véhicules en fin d'exercice : 569

224 138,69 € Cotisation émise pour l'exercice : HT (pour un parc de 619 véhicules) 282 049,56 € TTC 203 885,33 € Cotisation définitive pour l'exercice : HT (pour un parc de 569 véhicules) 256 714,10 € TTC -20 253,36 € HT Différence de cotisation : (Hors frais d'acte) -25 335,46 € TTC

Conformément à la clause de régularisation par demi-différence prévue au contrat il est ristourné la somme de 12667,41 € TTC (hors frais d'acte) pour la période considérée

2. AJUSTEMENT DE LA COTISATION PROVISIONNELLE AU

01/10/2023

Le souscripteur déclare qu'en début d'exercice, le parc automobile se compose de 569 véhicules. Ces véhicules sont repris dans l'état de parc joint en annexe

Parc et cotisation au

01/10/2023

NB	TYPE	Cotisation unitaire HT / TTC	Cotisation globale HT / TTC	
184	VL EN TOUS RISQUES < 5ANS	509,51€ / 631,81€	09,51€ / 631,81€ 93749,84€ / 116253,04	
117	VL VOL/INC	395,09€ / 498,29€	46225,53€ / 58299,93€	
268	VL EN RC DR > 7 ans	238,48€ / 306,73€	63911,3€ / 82203,64€	

Conformément à la clause prévue aux dispositions particulières, il est procédé à l'ajustement de cotisation suivant

Cotisation émise pour la période :

112 069,72 € HT

du

01/10/2023

31/03/2024 au

141 047,56 € TTC

Cotisation due pour la même période :

101 943,34 € HT

128 378,82 € TTC

Montant de cotisation à rembourser pour la période de 6 mois :

du

01/10/2023

au

31/03/2024

12 668,74 € TTC

Fait à Lyon le 25/01/2024 en 3 exemplaires

Le Souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS 570 Avenue du C

Hippique Immeuble _6

13097 AIX EN PROYENCE Cedex 2 Capital : 11 556 420 € / SIRET 42

Pour la Compagnie

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société anonyme au capital de 191967 200 euros Siège social : 1 cours/Midhylet - S 30051 92076 Paris la Défense cedex

542 110 291 RCS Nanterre